Envoyé en préfecture le 15/03/2024 Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le

ID: 030-213000094-20240314-24\_6\_CA2023CNE-BF

# **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** DE LA COMMUNE D'ALZON

# **SEANCE DU 12 MARS 2024**

D

E

#### Nombre de conseillers :

En exercice:

Présents : Votants:

11

Date de convocation :

5 mars 2024

Date d'affichage :

7 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, mardi 12 mars, à 20 heures, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

Présents: Elodie BRUN, Sabine GRZYB, Odile COLOMB Marie Hélène VIVENS, Gérard ABRIC, Yannick BOURRIE, Alain BOUTONNET, Jacques BOUTONNET, Dominique CAUVAS, Roger LAURENS, Sylvain TARDIF.

Secrétaire de séance : Odile COLOMB

I

B

L

### **OBJET: APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2023** ⇒ M 57 – BUDGET COMMUNE

Rapporteur: Alain BOUTONNET

Le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de se prononcer sur le Compte Administratif 2023, il laisse la parole à Alain BOUTONNET, adjoint aux finances, pour la présentation du compte administratif dont les balances générales, tant en recettes qu'en dépenses, s'établissent comme l'indique le tableau ci-annexé.

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

## R

E

#### Dépenses de l'exercice 2023 ..... 484 875,12 € Recettes de l'exercice 2023 ..... 517 632,85 € 32 757 ,73 € Excédent de fonctionnement 2023 SECTION D'INVESTISSEMENT Dépenses de l'exercice 2023 ..... 111 990,14 € Recettes de l'exercice 2023 ..... 231 900,05 €

Monsieur Roger LAURENS, Maire, sort de la salle. La présidence est confiée à Monsieur Alain **BOUTONNET**, 1<sup>er</sup> adjoint chargé des finances.

Après en avoir délibéré, avec 8 voix POUR, 2 abstentions, le Conseil Municipal :

APPROUVE, le Compte Administratif 2023.

Excédent d'investissement 2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.

(Barlos

L'adjoint au Maire,

Alain **BOUTONNET** 

119 909,91 €

Certificat d'affichage du \_\_\_ au

Envoi au contrôle de légalité le :